

Représentation de l'Ontario

sensation de trois circonscriptions pour le nord-ouest québécois. Alors, monsieur l'Orateur, le bill C-60 recommande de maintenir les 12 circonscriptions qu'il y avait dans le nord-ouest de l'Ontario. Mon collègue de Villeneuve a déposé un bill pour maintenir les trois circonscriptions dans le nord-ouest du Québec, or je pense que pour être juste, le ministre qui a présenté le bill C-60 devrait consentir à donner le même privilège au nord du Québec pour qu'il ait la même représentation qu'il avait avant la redistribution électorale.

Or, monsieur l'Orateur, si c'est bien entendu que la représentation qu'on nous offre actuellement a été faite selon la moyenne de population trouvée après le recensement de 1971, nous constatons que dans la circonscription d'Abitibi il y a eu des événements depuis ce temps-là. Il y a eu le développement hydro-électrique de la baie James et il doit y avoir au moins 6,000 personnes qui habitent cette région-là, soit comme résidents, soit comme travailleurs. Il est probable qu'on ne veut pas tenir compte actuellement de cela mais probablement qu'en 1981, on dira que l'on va ajouter une circonscription au nord-ouest parce que la population a augmenté. Et les travaux seront terminés dans les années '80. Alors en 1991, on reviendra probablement pour dire qu'on enlève une circonscription au nord-ouest québécois parce que la population a diminué et on jouera ainsi avec la représentation d'une région. Or, monsieur l'Orateur, des instances ont été faites par d'autres députés, pas seulement par ceux qui représentent le parti créditiste dans cette Chambre, mais par d'autres députés également, je pense que pour être juste, le ministre devrait reconsidérer son projet de loi et y ajouter le même privilège pour les circonscriptions du nord-ouest québécois.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, lorsque la nouvelle carte électorale avait été déposée à la Chambre plusieurs de mes collègues ainsi que moi-même avons pris part à cet important débat et nous avons reproché une foule de choses à la Commission. Aujourd'hui le bill que l'on nous présente, le bill C-60, vient nous apporter la preuve que nous avions raison, du moins pour l'Ontario, parce que le gouvernement lui-même reconnaît que le travail qui a été fait par la commission n'a peut-être pas été un travail qui a apporté toutes les considérations valables pour ce qui concernait le nord de l'Ontario. Aujourd'hui le gouvernement voudrait faire adopter ce bill pour corriger une mauvaise redistribution.

● (1720)

Les créditistes, nous sommes d'accord avec le gouvernement là-dessus en ce qui concerne le nord de l'Ontario parce que le gouvernement aujourd'hui reconnaît que peut-être la redistribution faite par la Commission a été mal faite à cause principalement et surtout—je le crois bien, c'est là le principal argument du gouvernement—d'une mauvaise répartition, tenant compte de la situation géographique du nord de l'Ontario. Je connais moi-même assez bien cette région du nord de l'Ontario, et je conçois et j'admets qu'il est extrêmement difficile pour une circonscription qui existe dans le nord de l'Ontario d'avoir une représentation aussi équitable, aussi souple comme certaines autres circonscriptions des autres régions du pays.

C'est la raison pour laquelle le président du Conseil du Trésor (M. Andras) veut nous faire accepter ce projet de loi. Par contre, nous avons la même situation au Québec, et c'est

[M. Laprise.]

ce que nous voulons faire ressortir à l'occasion de ce débat aujourd'hui. Il serait très mal venu, à mon sens, que le gouvernement force la main de la Chambre pour accepter une situation mal faite en Ontario, et ne considère pas en même temps une situation mal faite pour à peu près les mêmes raisons, géographiques, lorsqu'on parle du nord du Québec, ou plus particulièrement de la région mieux connue de l'Abitibi.

L'honorable président du Conseil du Trésor a dit au début de ses remarques que ce n'était pas par opportunisme mais plutôt par principe qu'il tenait à faire cette déclaration à la Chambre aujourd'hui. Moi, je suis d'accord que nous avons non pas joué avec la carte des circonscriptions mais avec la géographie des provinces ou celle du Canada pour des raisons d'opportunisme politique, mais pour des principes. Mais les mêmes principes, qui sont bons en Ontario, sont aussi valables au Québec, surtout dans un temps où nous les créditistes, concevons que l'harmonie, ou plutôt selon les termes du gouvernement, l'unité nationale est fortement en danger.

Je crois que ce projet de loi semblerait accorder des privilèges à l'Ontario qu'on ne veut pas considérer pour le Québec, alors que ce ne serait normalement ni un privilège ni pour le Québec, ni pour l'Ontario. Ce serait de rectifier une chose car la commission, comme l'honorable député de Roberval (M. Gauthier) l'a dit, a très mal agi dans bien des cas. Il est déconcertant de constater que, non seulement au point de vue des délimitations des circonscriptions du gouvernement fédéral, c'est la bureaucratie qui a toujours le dernier mot, et qu'aujourd'hui, nous perdons une partie de la journée destinée aux travaux de la Chambre pour tenter de corriger une circonscription ou une province qui est mal traitée, ou si on le veut, qui a été mal répartie dans ses délimitations électorales.

C'est toujours la même chose, monsieur le président, les projets de loi viennent à la Chambre; les décisions viennent à la Chambre; elles n'ont pas été—ou à peu près jamais, on n'est pas à la Chambre pour se contenter des romances—discutées et adoptées par les députés de la Chambre. C'est la bureaucratie malheureusement qui dans tous les domaines: premièrement, dans le domaine financier, et dans tous les autres, par la suite... C'est la bureaucratie qui prend l'initiative, qui s'occupe de la rédaction des projets de loi, qui prend les décisions, qui introduit les projets de loi à la Chambre et la majorité vote ce que les bureaucrates ont décidé. Nous le savons tous par expérience, nous adoptons une loi de bonne foi et avec des intentions logiques, mais lorsque nous examinons cette même loi après qu'elle a été adoptée, et que nous étudions les règlements que les fonctionnaires ont édictés, ont pensés, ont pondus et ont fait accepter par le Cabinet, par le ministre en cause, et qui devient une partie de la loi et lorsque nous étudions la loi et les règlements, nous ne reconnaissons plus la loi originale. C'est malheureux, nous essayons de faire croire que notre gouvernement canadien est encore un gouvernement démocratique, alors qu'il ne faut pas se le cacher, notre démocratie est devenue presque une farce monumentale. La seule chose qui existe, c'est que la population n'est pas au courant de ces faits.

La population croit encore que ce sont les députés qu'on a élus qui prennent des décisions et qui décident à peu près tout, alors qu'en fait les députés ne décident à peu près rien, ni dans le domaine économique, ni dans le domaine de la finance. Et aujourd'hui nous voilà avec un petit problème, celui de délimi-